

2014-09-26

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2014 à 10h00 à la salle communautaire située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1  
Lorne Graham, conseiller #3  
Josée Dupuis, conseillère #6

Guy Gauthier, conseiller #2  
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseillers absents: Steve Leggett, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 10h00.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2014-09-06-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
  - 3.1 Offre d'achat pour un terrain pour la construction de la caserne
  - 3.2 Confirmation de l'achat d'un terrain pour la construction d'une caserne commune
  - 3.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
  - 3.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
4. Période questions de l'assistance
5. Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**3 RÉSOLUTION**

**3.1 Offre d'achat d'un terrain sur la route 323 pour la construction d'une future caserne**

**ATTENDU** que les casernes d'incendies actuelles des municipalités de Namur et de St-Émile-de-Suffolk sont désuètes et ne satisfont plus aux normes National Fire Protection Association ainsi que les normes de sécurités de la Commission de la Santé Sécurité au travail;

**ATTENDU** que le projet commun de construction d'une caserne pour les deux municipalités permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels des deux services municipaux d'incendie tout en respectant la capacité financière des deux municipalités;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau s'est engagée à verser un montant de six mille neuf cents dollars (6900.00\$) provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), afin de soutenir l'acquisition de ce terrain

**R2014-09-26-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QU'UNE** offre d'achat soit faite pour une partie du lot 4 674 997 pour une grandeur approximative de 60 000 pieds carrés pour un montant de 20 000.00\$ incluant les frais d'opération cadastrale. Les frais de notaire seront partagés également entre les deux (2) parties. Les frais pour la description technique seront payés par la municipalité;

**QUE** monsieur le maire Gilbert Dardel et madame Cathy Viens, directrice générale, soient et sont mandatés pour signer l'offre d'achat et tous autres documents reliés à cet achat;

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.2 Confirmation de l'achat d'un terrain pour la construction d'une caserne commune**

**ATTENDU** que les casernes d'incendies actuelles des municipalités de Namur et de St-Émile-de-Suffolk sont désuètes et ne satisfont plus aux normes National Fire Protection Association ainsi que les normes de sécurités de la Commission de la Santé Sécurité au travail;

**ATTENDU** que le projet commun de construction d'une caserne pour les deux municipalités permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels des deux services municipaux d'incendie tout en respectant la capacité financière des deux municipalités;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau s'est engagée à verser un montant de six mille neuf cents dollars (6900.00\$) provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), volet de regroupement de services municipaux, afin de soutenir l'acquisition de ce terrain, résolution 2014-03-041.

#### **R2014-09-26-03 Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QU'UNE** offre d'achat a été faite sur un terrain pour une partie du lot 4 674 997 pour une grandeur approximative de 60 000 pieds carrés pour un montant de 20 000.00\$ incluant les frais d'opération cadastrale. Les frais de notaire seront partagés également entre les deux (2) parties. Les frais pour la description technique seront payés par la municipalité;

**QUE** l'offre d'achat signé soit envoyée à la Municipalité régionale de Comté de Papineau.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

#### **R2014-09-26-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU** qu'une aide financière au montant de 20 000.00\$ a été accordée à la municipalité de Namur pour l'amélioration de son réseau routier par Monsieur Alexandre Iraca, député de Papineau

**ATTENDU** les travaux de gravelage et d'asphaltage seront exécutés sur une partie des rues suivantes :

chemin Besson  
chemin Currie  
chemin du Ruisseau  
chemin Leggett  
chemin Mercier

chemin Blais  
chemin des Italiens  
chemin Fany  
chemin Marcel Dardel  
Impasse de la Petite Rouge

chemin Boucher  
chemin des Vergers  
chemin Graham  
chemin Martel  
rue de la Forge

**R2014-09-26-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le montant de 20 000.00\$ du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est accepté;

**QUE** le montant de 20 000.00\$ soit affecté pour les travaux de gravelage et asphaltage dans les rues et chemins ci-haut mentionnés.

**Adoptée à l'unanimité**

**4 Période de questions de l'assistance**

**5 Levée de la séance**

**R2014-09-26-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** la séance soit levée à 10h20

**Adopté à l'unanimité**

---

Gilbert Dardel, maire

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière